

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES VOSGES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Vosges est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2023 a diminué de 0,6 % par rapport à l'année 2022 (845 dossiers contre 850).

La part des redépôts reste significative avec 44,8 % des dossiers déposés contre 44,6 % en 2022. Parmi ces redépôts, 10,4% sont consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances.

Recevabilité et orientation

En 2023, 760 dossiers ont été déclarés recevables (contre 791 en 2022) soit une baisse de 3,9 %. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale est de 10,4% contre 11,3 % en 2022.

La proportion des dossiers irrecevables est de 5,4 % inférieure à celle observée en région (5,8%) et au niveau national (6,9%).

49% des dossiers orientés ont une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier.

La commission a orienté 766 dossiers dont :

- 47,3 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)
- 52,7 % vers un réaménagement des dettes
- Aucun dossier vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes :

La commission a traité 831 dossiers contre 864 en 2022.

Sur l'ensemble des dossiers traités par la commission :

- 8,9 % ont abouti à un plan définitif (6,3 % dans le Grand Est et 6,8 % au plan national)
- 42,6% ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (40% dans le Grand Est et 34,9 % au niveau national)
- 37,9% ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (41,4% Grand Est et 43,8% au niveau national)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressements définitifs d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement, représentent respectivement 4,9 % et 7,8 % des dossiers traités par la commission. Conformément à l'objectif du législateur, la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes (solutions qui règlent l'intégralité de l'endettement). La proportion des solutions pérennes 76,8 % est inférieure à celle de la région (77,9%) et au-dessus du territoire national (72,2 %).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle des juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 4	Point sur les dispositifs d'inclusion et typologie des fragilités du territoire avec CCAS (Vittel, Epinal), Conseil Départemental, CRESUS 88
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés	NEANT
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		Rencontre avec UFC Que Choisir Présentation des dispositifs d'inclusion aux associations d'aide aux personnes (manifestation organisée par le CCAS d'Epinal) Animation d'ateliers budget rassemblant plus de 50 personnes
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Crédit Agricole et Crédit Mutuel au travers des réunions du CDIF (cf ci-dessous)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		En coordination avec les services de la Préfecture, action de communication sur les PCB En lien avec l'Education Nationale : • Passeport EDUCFI en 4^{ème} • Sessions EDUCFI en SNU • Présentation Surendettement en BTS

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à dresser un bilan de l'année 2022, un point sur les dossiers en cours et à échanger sur nos modes de fonctionnement.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

6 sessions de formation ont été organisées (surendettement, actualisation inclusion financière, budget) au profit de 63 travailleurs sociaux. 74 participants ont par ailleurs été recensés sur les 6 webinaires proposés en 2023.

Conseil départemental d'Inclusion Financière (CDIF) :

Installé en 2022, le CDIF rassemble les acteurs locaux de l'inclusion financière (les associations, les banques et les acteurs publics). 2 réunions se sont tenues en 2023 (1 / semestre).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

L'aide unique à l'habitat proposée par la CAF des Vosges (prêt sur 36 mois maxi, sans intérêt) est soumise à l'accord préalable de la commission, qui ne se réunit qu'une fois par mois. Cette aide d'un montant maximum de 900 € reçoit un accord de principe (car < à 1000 € - ROAS). Cette aide qui revêt le plus souvent un caractère d'urgence, ne peut être néanmoins accordée avant la tenue de la commission (accord sur liste). Cette aide est-elle vraiment à considérer comme prêt ou assimilée à une avance sur prestations ? (Cette aide demeure considérée comme un prêt alors qu'elle pourrait davantage être considérée comme une avance sur prestation)

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés pour les entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs qui n'ont plus d'activité professionnelle de se faire radier auprès des tribunaux de commerce ou de la chambre des métiers.

Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par un travailleur social, les bénéficiaires de mesures ou de plans ont des difficultés à mettre en œuvre les remboursements prévus par la commission.

Difficultés lorsque les personnes font l'acquisition d'un véhicule par l'intermédiaire d'une location avec option d'achat de rendre leur véhicule alors qu'il leur est nécessaire pour exercer une activité professionnelle.

Difficultés pour sortir de l'indivision

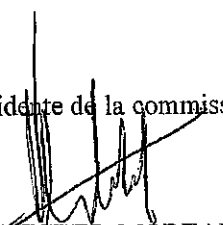
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs ne parviennent pas à mettre en place les remboursements prévus par la commission lorsque les créances ont fait l'objet de rachat/vente entre créanciers/chargés de recouvrement ou lorsqu'elles sont chez un huissier.

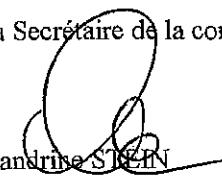
Difficultés pour les débiteurs à faire suspendre les procédures d'exécution lorsque la dette fait l'objet d'un recouvrement par un huissier.

Date : 21 février 2024

La Présidente de la commission


Valérie MICHEL-MOREAUX

La Secrétaire de la commission


Sandrine SIEFF

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	850	845	-0,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,6%	44,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,5%	10,4%	
Dossiers décidés recevables par la commission	791	760	-3,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,3%	10,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	40	45	12,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	35,0%	22,2%	
Dossiers orientés par la commission	799	766	-4,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,8%	49,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,6%	47,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,3%	52,7%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	864	831	-3,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,0%	5,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,6%	5,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,7%	42,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,4%	8,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,8%	4,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,6%	4,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,3%	37,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,9%	30,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,4%	14,4%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,3%	7,8%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,5%	76,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	3	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,4%	5,8%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,6%	40,0%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	8,9%	6,3%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,9%	41,4%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,8%	77,9%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission des Vosges	Dettes financières	20 579	555	2 424	76,0%	74,8%	15 031	3,0
	dont dettes immobilières	9 278	111	186	34,3%	15,0%	72 984	1,0
	dont dettes à la consommation	10 906	489	1 881	40,3%	65,9%	12 444	3,0
	dont autres dettes financières	395	293	357	1,5%	39,5%	664	1,0
	Dettes de charges courantes	3 010	577	2 087	11,1%	77,8%	2 967	3,0
	Autres dettes	3 500	424	946	12,9%	57,1%	1 503	2,0
	Endettement global	27 089	742	5 457	100,0%	100,0%	15 865	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Grand Est	Dettes financières	229 175	6 835	30 722	71,2%	79,3%	14 549	3,0
	dont dettes immobilières	89 109	884	1 365	27,7%	10,3%	87 628	1,0
	dont dettes à la consommation	133 906	6 137	24 837	41,6%	71,2%	13 355	3,0
	dont autres dettes financières	6 161	3 693	4 520	1,9%	42,9%	740	1,0
	Dettes de charges courantes	46 234	6 679	23 561	14,4%	77,5%	3 630	3,0
	Autres dettes	46 408	4 959	10 826	14,4%	57,6%	1 941	2,0
	Endettement global	321 818	8 614	65 109	100,0%	100,0%	17 688	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
dont dettes immobilières	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
dont dettes à la consommation	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
dont autres dettes financières	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	9 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	13 446	6,0